

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

06 septembre 2010 à Neuwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

## Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach le Haut
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- OTT Danièle, Leymen
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- NIGLIS Christiane, Wentzwiller
- KARRER Claude, Ranspach-le-Bas
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- HOHLER Urbain, Neuwiller

**Assistent** : Catherine ROYER-CHEA et Anne HOFFER - Agents de développement

**Excusés** : TROENDLE Catherine, KEMPF Christine, LAMBERT Christian, PAPA Antoine, DELMOND Max (qui donne procuration à BUBENDORFF Catherine), MERTZ Véronique, SCHMITT Fernand

## Ordre du jour :

### **I/ Approbation du PV du conseil du 23 Août 2010**

### **II/ Environnement**

- Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Admissions en non valeur/Réductions OM-OC
- Bacs à ordures ménagères : mise en place d'un tarif pour les serrures sur bacs 770L (selon demandes des administrés) et d'un tarif pour les clés des bacs de regroupement (en cas de perte), d'un tarif pour les bacs perdus/volés (si pas de déclaration de perte/vol) ou en cas de non restitution après un départ de la CCPS
- Avenant N°1 à la convention financière du programme LEADER du groupe d'action locale du Sundgau (GAL du Sundgau)
- Autorisation de signature du marché de travaux pour la création/rénovation de plate-forme de dépôt de déchets verts

### **III/ Finances**

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe
- Attribution des marchés de travaux Gendarmerie

### **IV/ Divers**

Monsieur HOHLER Urbain salue l'ensemble des membres du conseil. Il présente les particularités de sa commune (une population constituée de nombreux Suisses, une enclave française en Suisse et la seule commune en France qui déverse ses eaux usées en Suisse).

La commune connaît également un gros souci de vieillissement de la population et souhaite accueillir une population jeune, mais n'a pas d'infrastructures d'accueil des enfants. C'est pourquoi à la rentrée, la commune a ouvert un tout nouvel accueil périscolaire en réquisitionnant la salle du préau, pour un investissement modeste de 4 000€. Pour ce qui est du fonctionnement, précise Monsieur Hohler, cela va être plus difficile !

Une deuxième grande difficulté pour la commune : l'ancien bâtiment des thermes, appelé aujourd'hui le TRAIVE (TRAnquilité et AIsance dans la VErdure). Ce bâtiment de 1000m<sup>2</sup> de surface utile + 1.35ha de terrain + 1 puits est affiché à 2 000 000 € à la vente. Face aux difficultés à vendre cet établissement, la commune a décidé de mener une étude pour réhabiliter le bâtiment : une étude est en cours actuellement pour y intégrer éventuellement la mairie, l'école, le périscolaire et une salle polyvalente.

Monsieur le Président s'associe aux salutations de Monsieur Hohler et donne la liste des personnes excusées.

Il propose l'ajout d'un point : décisions modificatives au III/ Finances ; pas d'opposition.

## **I/ Approbation du PV du conseil du 23 Août 2010**

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

## **II/ Environnement**

### **- Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

Catherine ROYER-CHEA présente le rapport annuel 2009 sur les déchets aux membres du conseil. Il est constaté une augmentation importante des déchets verts en 2009. Il est demandé à ce que l'on fasse une étude pour diminuer le coût de ces déchets, avec, par exemple, l'achat d'un broyeur comme à la Comcom de Sierentz. Monsieur Le Président répond que l'on va étudier les différentes possibilités pour éviter que les tonnages augmentent encore.

Plusieurs conseillers communautaires se plaignent des problèmes de vidage des conteneurs de tri sélectif. En effet, les bornes ne seraient pas vidangées régulièrement et des débordements sont constamment constatés. Monsieur Le Président informe qu'il a rendez-vous le 8 septembre avec Monsieur Schroll, le PDG de la société pour régulariser ce problème.

Monsieur Ackermann soulève également le fait que les consignes de tri ne sont pas très claires et qu'il faudrait refaire un outil de communication pour expliquer au mieux le geste du tri aux administrés. Monsieur le Président répond que les services ont travaillé durant l'été à l'élaboration d'un nouveau guide du tri et qu'il sera distribué dans les communes le mercredi 22/09/2010.

Monsieur Ackermann lance le débat sur les prospectus gratuits distribués dans les boîtes aux lettres et exprime son mécontentement face à ces quantités importantes de papier gâché. Madame Bubendorff lui répond qu'il suffit de mettre un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres pour ne plus en recevoir. Monsieur Ackermann dénonce la mauvaise qualité de ces autocollants qui se décomposeraient au bout de quelques mois et qu'il faudrait investir dans une meilleure qualité.

**OUI** les explications de Madame Catherine ROYER-CHEA,

**VU** le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

**CHARGE** le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les mairies.

- Admissions en non valeur/Réductions OM-OC

Madame Catherine ROYER-CHEA présente la demande d'admission en non valeur de la perception. Monsieur Roth montre son mécontentement face à ces sommes importantes et dit qu'il serait temps de mettre fin à tous ces problèmes d'impayés. Madame Bubendorff répond qu'il y aura toujours certains administrés qui ne paieront pas, rencontrant des difficultés financières, mais relativise en disant que c'est 3-4000€ par an par rapport à plus de 800 000€ de redevance annuelle.

Monsieur Hohler demande ce que fait le percepteur pour réduire ces impayés. Le Président répond qu'il a rendez-vous avec Madame le trésorier le 27 septembre et qu'il demandera à ce que le suivi des paiements se fasse de façon plus assidue. Monsieur Hohler souhaite avoir le retour de cette réunion au prochain conseil.

**VU** la demande de la perception d'admettre en non valeur les éléments suivants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**APPROUVE** les admissions en non valeur suivantes :

Exercice 2004

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T17/04	41,7	PV de carence
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T33/04	61,5	PV de carence
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T33/04	85,5	Clôture pour insuffisance d'actif
					<b>188.70 €</b>	

Exercice 2005

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T66/05	63.36	PV de carence
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T19/05	61.5	PV de carence
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T19/05	109.5	Clôture pour insuffisance d'actif
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T66/05	112.8	Clôture pour insuffisance d'actif
					<b>347.16 €</b>	

Exercice 2006

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T40/06	63.36	PV de carence
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T69/06	63.36	PV de carence
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T40/06	112.8	Clôture pour insuffisance d'actif
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T69/06	112.8	Clôture pour insuffisance d'actif
					<b>352.32 €</b>	

Exercice 2007

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T30/07	63.36	PV de carence
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T66/07	64.62	PV de carence
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T30/07	112.8	Clôture pour insuffisance d'actif
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	T66/07	115.08	Clôture pour insuffisance d'actif
					<b>355.86 €</b>	

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T38/07	66	PV de carence
NEUBRAND Martine	5 rue de la paix	68220	LEYMEN	T93/07	66.6	PV de carence

PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBAH LE HAUT	T38/07	118.56	Clôture pour insuffisance d'actif
PIAT Stéphane	8 rue de la forge	68220	MICHELBAH LE HAUT	T93/07	120	Clôture pour insuffisance d'actif
					371.16 €	

**CHARGE** le président de régler toutes les formalités nécessaires.

- Bacs à ordures ménagères : mise en place d'un tarif pour les serrures sur bacs 770L (selon demandes des administrés) et d'un tarif pour les clés des bacs de regroupement (en cas de perte), d'un tarif pour les bacs perdus/volés (si pas de déclaration de perte/vol) ou en cas de non restitution après un départ de la CCPS

Madame Catherine ROYER-CHEA explique que certaines entreprises ont demandé à avoir un bac à serrure afin de lutter contre les incivilités. Or, le coût de ces serrures est très cher, il convient donc de le répercuter aux administrés en faisant la demande, en leur facturant directement le coût de revient de la serrure, par le biais d'une location/maintenance annuelle.

Les administrés bénéficiant d'un bac de regroupement recevront une clé pour déposer leurs déchets dans le bac mis à leur disposition. En cas de perte, il est proposé de leur facturer la deuxième clé.

Il est également proposé de mettre en place un tarif unique pour les gens ne rendant pas leur bac au moment où ils quittent le territoire ainsi qu'aux gens qui demandent un nouveau bac sous prétexte qu'ils se le sont fait voler, mais qui refusent de faire une déclaration de vol en gendarmerie.

OUI les explications de Mme Catherine ROYER-CHEA concernant la demande de certaines entreprises d'acquiescer une serrure pour leur bac de 770L

OUI les explications de Mme Catherine ROYER-CHEA concernant la mise en place de serrures sur bacs de regroupement et la mise à disposition d'une clé aux administrés situés dans les impasses concernées par un bac de regroupement

OUI les explications de Mme Catherine ROYER-CHEA concernant les bacs perdus/volés

Le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les tarifs suivants :

- 18€ TTC/an de mise à disposition/maintenance d'une serrure pour un bac de 770L ;
- 20€ TTC pour la reproduction d'une clé ouvrant les serrures des bacs de regroupement, en cas de perte de la clé
- 70€ TTC pour tout bac non restitué à la CCPS en cas de départ du territoire ou en cas de vol non déclaré à la gendarmerie

**PRECISE** que :

- La mise à disposition d'une serrure ne peut se faire que sur un bac de 770L et qu'il ne s'agit pas d'un achat mais d'une location/maintenance ;
- Dans le cas des bacs de regroupement, les administrés situés dans ces impasses reçoivent la première clé gratuitement ;
- Les bacs perdus ou volés faisant l'objet d'une déclaration de perte ou de vol en gendarmerie ne seront pas facturés à l'administré

**CHARGE** Monsieur le Président de faire appliquer les tarifs ci-dessus.

- Avenant N°1 à la convention financière du programme LEADER du groupe d'action locale du Sundgau (GAL du Sundgau)

Au vu de la dissolution de l'association « Le Pays du Sundgau » et de la reprise du programme LEADER du GAL du Sundgau par le Syndicat mixte pour le sundgau, il convient de passer l'avenant n°1 à la convention financière du programme LEADER.

**Vu** la convention financière signée avec l'association « Le Pays du Sundgau » en 2009 pour participer au programme LEADER du GAL du Sundgau

**Vu** la dissolution de l'association « Le Pays du Sundgau » le 31 mai 2010

**Vu** la reprise du programme LEADER et de son animation par le *Syndicat mixte pour le Sundgau* le 31 mai 2010

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 à la convention financière du programme LEADER du groupe d'action locale du Sundgau avec le syndicat mixte pour le Sundgau  
**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

- Autorisation de signature du marché de travaux pour la création/rénovation de plate-forme de dépôt de déchets verts

Madame Catherine ROYER-CHEA explique qu'un appel d'offres a été lancé pour la création d'un site de déchets verts et la rénovation des 11 autres sites de déchets verts. L'appel d'offres est constitué de 2 lots :

- lot 1 : travaux de génie civil
- lot 2 : fourniture et pose de clôture et portail

2 entreprises ont répondu pour le lot 1 : TP Wiedmer de Folgensbourg et TP3F de Blotzheim

1 entreprise a répondu pour le lot 2 : grillages Wünschel à Châtenois

Monsieur le Président expose qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la création d'un site de dépôt de déchets verts à Leymen et la rénovation des 11 autres sites de déchets verts.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose de retenir les entreprises suivantes :

- **LOT 1 : Travaux de génie civil** : TP WIEDMER de Folgensbourg pour un montant maximum de 38 567.10€ € HT soit 43 495.65€ TTC
- **LOT 2 : Fourniture et pose de clôtures et portail**: Entreprise grillages Wünschel de Châtenois (67) pour un montant maximum de 10 000€ H.T soit 11 960.00€ TTC

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Président à signer les marchés pour la création/rénovation de plates-formes de dépôt de déchet verts avec les entreprises susmentionnées

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

### **III/ Finances**

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe

L'agent occupant actuellement le poste de rédacteur est en CDD d'un an. Son contrat arrive à échéance en novembre 2010. Cet agent n'a pas réussi le concours de Rédacteur de la FPT, mais celui d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. Il est donc proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, afin de pouvoir y nommer cet agent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

- Attribution des marchés de travaux Gendarmerie

Monsieur le Président expose qu'une consultation d'entreprises a été lancée le 28 juin 2010 en vue de trouver des entreprises capables de réaliser les travaux de construction de la gendarmerie consistant en l'édification d'un local administratif et de 7 logements pour la gendarmerie à Hagenthal le Bas/Hagenthal le Haut.

Les lots les plus urgents ont déjà été attribués lors d'un précédent conseil. Il est proposé au conseil de procéder à l'attribution des autres lots suite aux discussions commerciales qui ont eu lieu entre les entreprises et la Porte du Sundgau et compte tenu des notes attribuées au regard des critères figurant dans

le règlement de consultation (prix, moyens humains et techniques, qualification des équipes, respect des délais).

Après discussion et analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose de retenir les entreprises suivantes :

- **LOT 4 Charpente avec option habillage bois en sous face de toiture** : Gutzwiller et Fils d'Oltingue pour un montant de 54 337.00 € HT soit 64 987.05 € TTC
- **LOT 6 Etanchéité** : Entreprise SMAC de Wittenheim pour un montant de 25 000 € HT soit 29 900 € TTC
- **LOT 9 CHAPE** : Entreprise POLYCHAPE de Colmar pour un montant de 10 650 € HT, soit 12 737.40 € TTC
- **LOT 10 : Menuiserie Intérieure** : Menuiserie MEYER Eric de Morschwiller le Bas pour un montant de 35 033.57 € HT soit 41 900.15 € TTC
- **LOT 12 Serrurerie** : Entreprise ROMAN de Ranspach le Bas pour un montant de 49 509.60 € HT
- **LOT 13 Portes palières** : Serrurerie 3A de Lutterbach pour un montant de 7 500 € HT, soit 8 970 € TTC
- **LOT 14 Porte de garage** : Entreprise ROMAN de Ranspach le Bas pour un montant de 3 388 € HT
- **LOT 15 Gardes corps** : Entreprise ROMAN de Ranspach le Bas pour un montant de 12 099.30 € HT
- **LOT 20 Carrelage - Faïence** : Entreprise LUTTRINGER de Geishouse pour un montant de 15 855.42 € HT, soit 18 963.08 € TTC
- **LOT 21 Revêtements de sol** : Entreprise Alsa sols pour un montant de 29 988.74 € HT, soit 35 866.53 € TTC
- **LOT 22 et 25 Peinture et échafaudage** : Entreprise VLYM de Bartenheim pour un montant total de 34 000 € HT
- **LOT 7 Menuiseries extérieures** : Entreprise Fermetures Vitale de Rixheim pour un montant de 43 000 € HT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les marchés en procédure adaptée aux entreprises ci-dessus nommées pour les travaux de construction de la gendarmerie d'Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

Mr le Président annonce que pour le moment, les marchés attribués ont des montants situés en dessous de l'enveloppe prévisionnelle, mais qu'il faut être prudent avant de s'avancer car les imprévus peuvent vite être conséquents.

Par ailleurs, il souligne que les entreprises retenues sont pour la majeure partie connues des architectes et ont bonne réputation.

- décisions modificatives

#### **Décision modificative N° 3 - Budget général**

Suite au commencement des travaux de la gendarmerie et du rond point de la ZA d'Attenschwiller, il convient de procéder au transfert des écritures passées au compte 2031 et 2033 vers les comptes 23, pour ce faire il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits adéquats.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative N°3 au budget général 2010 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
R 2031/041 Frais d'études	0 €		74 000 €	74 000 €
R 2033/041 frais d'insertion	0 €		2 000 €	2 000 €

D 2313/041 Construction	0 €		76 000 €	76 000 €
----------------------------	-----	--	----------	----------

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

**Décision modificative N° 4 - Budget général**

Mme Hoffer explique que les travaux de la gendarmerie ont débuté, aussi il convient dorénavant d'inscrire les dépenses à l'article 2313 - constructions en cours. Il est par conséquent proposé que les crédits prévus pour l'opération 71 - Gendarmerie aux comptes 21xx soient basculés au compte 2313.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la décision modificative N°4 au budget général 2010 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 2031 frais d'études OP 71	160 000 €	150 000 €	0 €	10 000 €
D 2033 frais d'insertion OP 71	5 000 €	4 000 €	0 €	1 000 €
D 2151 réseaux de voirie	1 468 750 €	1 468 750 €	0 €	0 €
D 2313 construction OP 71	0 €	0 €	1 622 750 €	1 622 750 €

***Le conseil communautaire, à l'unanimité***

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

**IV/ Divers**

Mr Roth rend attentif au fait que le nettoyage des tabourets siphons ne se fait pas toujours de façon exhaustive. En effet, il encourage les communes à vérifier le travail fait car certains tabourets siphons sont parfois omis.

Il est proposé de vérifier la mise à jour des plans.

Mr Hohler se fait l'écho d'un conseiller municipal ayant participé à une réunion du groupe de travail « diagnostic énergétique », mais qui n'a pas eu de retour de cette réflexion.

Mme Bubendorff informe que les conseillers municipaux de sa commune ont cette même impression de faire partie de groupes de travail de la CCPS qui ne se réunissent pas.

Mme Ott rappelle qu'elle a co-animé avec Mme Troendlé des réunions du groupe de travail « énergie renouvelable », mais que les propositions n'ont pas abouties. D'autres actions proposées, telles que des diagnostics par caméras thermiques infra-rouges, sont déjà subventionnées par d'autres organismes.

Mme Bubendorff rappelle la grande réunion programmée par le Pays de Saint-Louis sur ce sujet. Les communes ont été sollicitées pour s'y faire représenter par une quinzaine d'habitants.

A la demande de Mr Ackermann, Mme Ott explique que la CCPS a voté une participation à l'office de tourisme, et que la taxe de séjour serait mise en place à compter de 2011. La CC du pays de Sierentz, quant à elle, n'aurait pas encore décidé de participer au financement de l'OT.

La séance est clôturée à 21h00. Le verre de l'amitié est offert par la commune de Neuwiller.